

## Cotisations formation sur la masse salariale 2019 - Non assujetties au CCCA BTP

### Entreprises Alsace-Moselle

	Moins de 11 salariés		11 -299 salariés		300 salariés et +		Nature des contributions
	BAT	TP	BAT	TP	BAT	TP	
CONTRIBUTION UNIQUE *	0,55%		1%		1%		PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, ALTERNANCE, CPF, PIC, CEP, PROJETS DE TRANSITION PROFESSIONNELLES
CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE	0,35 %		0,20 %	-	-	-	<b>CONVENTIONNELLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la santé et de la sécurité au travail</li> <li>Création, gestion, reprise ou transmission d'entreprise</li> <li>Transition écologique et énergétique</li> <li>...</li> </ul>
	0,90%		1,20%	1%	1%		<b>TOTAL CONTRIBUTIONS LÉGALES + CONVENTIONNELLE</b>
1% CPF CDD	1% de la masse salariale CDD						
CSA**	-	-	Entreprises de plus de 250 salariés et quota alternants <5%		<b>FINANCEMENT DE L'ALTERNANCE</b>		
CONTRIBUTION VOLONTAIRE	-	-	Calculée en fonction de vos besoins, elle donne accès à une offre de services spécifique et à un co-investissement formation supplémentaire		<b>VOLONTAIRE</b> Gérée pour le compte de l'entreprise, elle permet notamment d'optimiser le financement de votre plan de formation		

\* Année blanche de Taxe d'Apprentissage sur la masse salariales 2019

\*\* Taux variables en fonction du quota alternants

 Cotisation collectée et gérée par Constructys